



PRESIDENCE

SECRETARIAT GENERAL

DECISION N° 004 /UL/P/SG/2014

Portant nomination du Directeur du Centre d'Excellence Régional en Sciences Aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LOME,

- Vu la loi n°97-14 du 10 septembre 1997, modifiée par la loi n° 2000-02 du 11 janvier 2000, modifiée par la loi n° 2006-004 du 03 juillet 2006 portant statuts des Universités du Togo ;
- Vu le décret n° 70-156/PR du 14 septembre 1970, portant création de l'Université du Bénin ;
- Vu les décrets n° 70-157/PR du 14 septembre 1970 et n° 72-181/PR du 05 septembre 1972, portant création des Ecoles de l'Université du Bénin ;
- Vu le décret n° 88-162/PR du 29 septembre 1988, portant transformation d'Ecoles de l'Université du Bénin en Facultés ;
- Vu le décret n° 2001-094/PR du 09 mars 2001, portant changement de la dénomination « Université du Bénin »;
- Vu le décret n° 2006-087 bis/PR du 31 août 2006, portant nomination du Président de l'Université de Lomé ;
- Vu l'arrêté n°009/UL/P/SG/2014 du 30 mai 2014, portant création du Centre d'Excellence Régional en Sciences Aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé ;
- Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : est nommé Directeur du Centre d'Excellence Régional en Sciences Aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé le **Professeur Messanvi GBEASSOR**.

Article 2 : La présente décision, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations

- MESR	2
- MAEP	2
- PUL	4
- 1 ^{er} VP/UL	2
- 2 ^{ème} VP/UL	2
- SG/UL	2
- AC/UL	2
- UK	2
- Ets UL	15
- Scs centraux	12
- Intéressé	1

Lomé, le **30 MAI 2014**

Professeur Koffi AHADZI-NONOU